

MÉMOIRE

La Communauté Italo-
Québécoise : modèle
d'intégration au fait français

Présenté par

**LE CONGRÈS NATIONAL DES ITALO-
CANADIENS
(RÉGION DU QUÉBEC)**

à la

**COMMISSION DES ÉTATS GÉNÉRAUX SUR LA
SITUATION ET L'AVENIR DE LA LANGUE
FRANÇAISE AU QUÉBEC**

le 2 Mars 2001

LE CONGRÈS NATIONAL DES ITALO-CANADIENS (RÉGION DU QUÉBEC)

MÉMOIRE PRÉSENTÉ À LA
COMMISSION DES ÉTATS GÉNÉRAUX SUR LA SITUATION ET L'AVENIR DE LA
LANGUE FRANÇAISE AU QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

Description	Page
I – INTRODUCTION	
1. Le Congrès national des Italo-Canadiens	2
2. Portrait de la communauté italienne au Québec	3
3. L'implication de la communauté italienne dans la société québécoise	4
II – Les problématiques	
1. Intégration des communautés culturelles	5
2. La fréquentation de l'école anglaise ne représente pas un frein à l'apprentissage du français	6
III - Conclusion	
1. La communauté italienne et le français : une affaire de cœur	7
2. Le futur et la globalisation mondiale	8

I – INTRODUCTION

1. Le Congrès national des Italo-Canadiens

Le Congrès national des Italo-Canadiens (Région du Québec) (ci-après cité « *le Congrès* ») est une corporation à but non lucratif et apolitique fondée en 1972. Il unifie les divers groupes socio-culturels de la communauté italienne du Québec.

Le dynamisme du Congrès fait qu'il est officiellement reconnu comme étant l'organisme représentatif de la communauté italienne au Québec.

Le Congrès fait partie du Congrès national des Italo-Canadiens du Canada qui regroupe, à l'échelle nationale, tous les congrès régionaux à travers le pays. Le mandat du Congrès consiste à faire la promotion des buts et objectifs suivants :

1. Promouvoir et sauvegarder l'intérêt et la bonne renommée de la communauté italienne du Québec;
2. Susciter une étroite collaboration entre les diverses associations afin de coordonner, encourager et promouvoir les initiatives à buts sociaux, culturels, artistiques, professionnels et récréatifs.
3. Répondre et traiter de la discrimination de la législation affectant la communauté italienne.
4. Participer et collaborer aux projets qui ont pour but de maintenir et de développer un grand enseignement de langue italienne.
5. Participer, coordonner et promouvoir les œuvres littéraires, artistiques, sportives, culturelles et professionnelles à caractère italien.

6. Promouvoir l'étude et la recherche de problèmes économiques et sociaux des Italo-Canadiens.
7. Maintenir des liens et contacts étroits avec les autres communautés italiennes du Canada et de l'étranger.
8. Favoriser les relations avec d'autres groupes ethniques pour la solution de problèmes communs et pour une meilleure collaboration entre les groupes ethniques.

2. Portrait de la communauté italienne au Québec

La communauté italienne est l'une des plus anciennes à s'être établie au Québec. Déjà à l'époque de la Nouvelle-France, des soldats, des artisans et des commerçants originaires du Nord de l'Italie se sont joints aux colons français.

L'immigration contemporaine s'est déroulée en trois vagues. D'abord, à la fin du XIX^e siècle, des paysans du sud de l'Italie, qui participaient sur une base saisonnière à la construction du chemin de fer et au travail dans les mines et les forêts, ont choisi d'y demeurer définitivement. Par la suite, vers les années 1900 à 1925, l'immigration italienne acquiert un caractère familial et permanent. Cependant, beaucoup d'hommes vivent au Québec, éloignés de la famille demeurée en Italie. Les immigrants subviennent aux besoins de leurs familles en travaillant dans les différents métiers de la construction. Ils économisent leur paie afin d'offrir la traversée de l'Atlantique au reste de la famille. C'est finalement entre les années 1961 et 1975 qu'immigre plus du tiers des Italo-Québécois, principalement dans le cadre des programmes de réunification familiale. Aujourd'hui, la communauté italienne fait partie des groupes ethno-culturels les plus importants du Québec. Elle est fortement concentrée dans la région de Montréal, où vivent plus de 225 000 de ses membres.

Ainsi, il appert que la vaste majorité des Italiens du Québec y est établie depuis plus d'un quart de siècle. À juste titre, ils s'y considèrent chez eux. Cet état d'esprit dénote notamment l'enracinement

des Italo-Québécois dans leur communauté d'adoption, de même que du respect et de l'attachement qu'ils portent à la langue et la culture de leurs concitoyens francophones.

3. L'implication de la communauté italienne dans la société québécoise

À titre de porte-parole de la communauté Italo-Québécoise, le Congrès considère primordial d'informer cette Commission du contenu de sa réflexion sur la situation et l'avenir du français au Québec. Dans cet esprit, nous estimons par ailleurs essentiel que les groupes culturels comme nous, qui ont choisi à un moment ou à un autre, de s'établir au Québec, fassent profiter leur concitoyens de leurs expériences.

Bien humblement, le Congrès estime qu'au fil des années, la communauté italienne est devenue un modèle d'intégration dans la société québécoise. En effet, les premiers arrivants ont lentement, mais sûrement, apprivoisé la langue française dans leurs nouveaux milieux de vie et de travail. Leurs enfants ont raffiné cet apprentissage du français sur les bancs d'école et aujourd'hui, la troisième génération, née au Québec, évolue aisément en français.

On ne saurait le cacher et rien ne sert de renier le passé, cette adaptation au fait français ne fut pas chose facile.

Malgré les longs palabres et les prises de bec d'hier, un fait demeure : la communauté italienne peut se vanter, en grande majorité, d'avoir la capacité d'évoluer en français dans la société québécoise. Le Congrès constate que le français fait désormais partie intégrante de la vie quotidienne des Italo-Québécois.

C'est principalement en raison de cette intégration linguistique, qui s'est effectuée sans toutefois renier la langue de ses ancêtres ni l'apprentissage de la langue anglaise, que les Italiens du Québec occupent aujourd'hui des postes enviables dans toutes les sphères de notre société. En effet, il n'est pas rare de voir l'un des nôtres faire sa marque dans les milieux des affaires, de la culture, des communications, de

la politique, de l'enseignement, pour ne nommer que ceux-là.

Le Congrès tenait à participer à cet échange sur la situation et l'avenir du français. L'apprentissage de cette langue nous a permis de connaître à la fois le Québec et les Québécois. Nous souhaitons que le fruit de nos réflexions puisse amener d'autres communautés immigrantes à réaliser le défi qui s'offre à elles.

II – Les problématiques

1. Intégration des communautés culturelles

Jusqu'ici, nous avons fait état de l'acceptation et de l'adaptation au fait français par la communauté Italo-Québécoise. Sans l'ombre d'un doute, cette ouverture est rendue possible par le fait que, même s'ils conçoivent les avantages du bilinguisme (français, anglais), les Italiens d'ici ne perçoivent pas l'apprentissage du français comme un obstacle insurmontable.

Face à cette problématique, le Congrès esquisse quelques pistes de solutions. D'abord, nous sommes convaincus que le durcissement des lois linguistiques ne devrait pas figurer dans l'éventail des solutions à privilégier. Ainsi, nous croyons que ce n'est pas à coup de lois et de règlements qu'il soit possible d'amener des peuples aux valeurs et aux mentalités différentes des nôtres à s'initier à la richesse de la culture francophone. Ce n'est certainement pas à l'aide d'une structure juridique que l'on parviendra à insuffler chez les nouveaux arrivants la fierté de partager la langue de leur terre d'accueil.

Sans avoir la prétention de pouvoir fournir une abondante preuve démographique en ce sens, le Congrès soumet que la communauté Italo-Québécoise constitue l'exemple parfait démontrant que le renforcement de la législation ne constitue pas un remède miracle. En effet, notamment en raison des lois linguistiques, une grande proportion des enfants de la communauté italienne ont été dirigés vers les écoles anglaises. Cela ne les a pas empêchés d'acquérir une connaissance suffisante de la langue et de la culture québécoise et de leur permettre d'accéder au marché du travail. Au surplus, cette situation

n'a pas empêché les enfants d'immigrants italiens d'acquérir une meilleure connaissance du français que celle obtenue par d'autres groupes culturels.

Pour leur part, les plus âgés de notre communauté n'ont pas eu l'occasion de fréquenter l'école au Québec. Ils ont acquis, en milieu de travail, un niveau de français considérable, si l'on tient évidemment compte de l'âge auquel ils sont arrivés au Québec et de leur niveau d'instruction. Chose certaine, c'est au contact de leurs nouveaux concitoyens qu'ils ont appris leur nouvelle langue.

En résumé, notre expérience à titre de communauté immigrante nous permet de tirer deux conclusions, lesquelles militent en faveur du *statu quo* législatif. Premièrement, la fréquentation de l'école anglaise par les descendants d'immigrants, actuellement permise par la loi, ne constitue pas un frein à l'apprentissage d'un français de qualité. Deuxièmement, le désir de s'initier à la langue française ne peut qu'être stimulé par l'utilisation, chez la majorité francophone, d'une langue riche et de qualité supérieure.

2. La fréquentation de l'école anglaise ne représente pas un frein à l'apprentissage du français

L'état actuel de la législation permet l'accès à l'école anglaise pour certaines catégories d'enfants d'immigrants. Le Congrès propose de ne pas modifier cette situation. Cette première recommandation est fondée sur la conviction que ce n'est pas en restreignant l'accessibilité à l'école anglaise que notre société atteindra son but d'améliorer la quantité et la qualité de l'apprentissage du français en milieu scolaire.

Cette affirmation n'implique pas pour autant qu'une révision des programmes d'enseignement du français, langue seconde, ne doive pas être considérée.

À cet effet, le Congrès est d'avis qu'il serait socialement acceptable d'avoir des exigences plus élevées en matière d'apprentissage du français, pour la clientèle des écoles anglophones. Dans la même vaine, il

ne serait pas non plus déraisonnable de s'attendre à ce que les étudiants qui fréquentent les écoles anglophones soient éventuellement appelés à rencontrer les mêmes niveaux de compétence et de connaissance du français que leurs collègues du secteur francophone.

À l'heure actuelle, il est clair que le système scolaire québécois ne permet pas d'atteindre de tels standards. Cependant, puisque la révision des objectifs visant la qualité du français impliquera nécessairement une révision des programmes d'enseignement de la langue, nous croyons que l'approche de l'immersion linguistique devrait alors être privilégiée.

III - Conclusion

1. La communauté italienne et le français : une affaire de cœur

Nous souhaitons avoir été en mesure de démontrer l'intérêt du Congrès et des membres de la communauté italienne qu'il représente, de participer activement au présent débat de société. Depuis leur établissement au Québec, le nombre d'Italo-Québécois n'a cessé de croître. En dépit des courants politiques et sociaux, la communauté italienne a choisi de demeurer dans sa terre d'accueil, d'y élever et d'y éduquer sa famille. Les Italiens du Québec ont su s'intégrer aux forces vives de notre société et leurs efforts du passé sont aujourd'hui reconnus et respectés.

L'attachement des Italo-Québécois à la langue et à la culture francophone ne les a toutefois pas empêchés de chérir et de cultiver leur propre langue et héritage culturel d'origine. L'expérience de la communauté italienne constitue le meilleur exemple que les langues et les cultures peuvent coexister au Québec, à condition d'être bien encadrées et de promouvoir le sentiment de fierté qui devrait instinctivement s'en dégager. Dans cette esprit, le Congrès estime que le rehaussement des standards qualitatifs et quantitatifs du français ne doit aucunement être atteint aux dépens des langues maternelles, quelles qu'elles soient. L'enseignement d'une langue seconde et même d'une langue tierce n'est pas une menace à la langue française.

2. Le futur et la globalisation mondiale

Malgré notre désir de chérir et de préserver la qualité du français au Québec, nous demeurons néanmoins conscients des transformations du monde qui nous entoure. La globalisation de l'économie et les tribulations de l'échiquier mondial font en sorte que nous sommes de moins en moins seuls sur notre coin de terre.

Nos voisins et compétiteurs économiques ne sont plus à quelques kilomètres de nos portes. Les frontières entre les continents se traversent désormais à la vitesse de l'Internet. Les décisions que nous aurons à prendre dans l'avenir doivent nécessairement tenir compte de cette nouvelle réalité. Par conséquent, la recherche de solutions durables permettant d'assurer la vitalité de la langue française devra aussi nous permettre de demeurer des joueurs d'envergure internationale.

Le commerce et les affaires ont des règles et des langues qui leur sont propres. Les ignorer ne ferait qu'isoler le Québec de la table du partenariat mondial. Dorénavant, on ne peut plus affirmer que la langue des affaires n'est que l'anglais. L'espagnol, le mandarin, le russe et l'italien font partie de notre paysage et doivent être intégrés à nos stratégies de développement. À cette égard, nous sommes d'avis que l'italien doit être inclus comme choix dans les programmes d'enseignements de langues tierces au secondaire. Qui pourrait affirmer avec sérieux et aplomb que l'on puisse se passer des millions de dollars procurés par les échanges commerciaux avec les pays industrialisés du calibre de l'Italie?